

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3639

commune (s) : Charly

objet : **Place de la Mairie - Aménagement - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2519 en date du 14 mars 2005, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement des espaces publics de la place de la Mairie à Charly pour un coût global prévisionnel de 1 100 000 € TTC avec une participation financière de la Commune à hauteur de 200 000 €. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été mise en œuvre, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés de travaux liés à cet aménagement.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 9 septembre 2005, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers - groupement MGB-Serpollet-Regil TP-Deal, pour un montant de 395 564,71 € TTC,
- lot n° 2 : travaux d'espaces verts et aménagements paysagers - groupement Green Style-Hardouin-Munoz Chazal entreprises, pour un montant de 326 981,85 € TTC (solution de base + option 1),
- lot n° 3 : travaux d'équipements électriques et éclairage public - entreprise Saem, pour un montant de 51 044,08 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics de la place de la Mairie à Charly et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers - groupement MGB-Serpollet-Regil TP-Deal, pour un montant de 395 564,71 € TTC,
- lot n° 2 : travaux d'espaces verts et aménagements paysagers - groupement Green Style-Hardouin-Munoz Chazal entreprises, pour un montant de 326 981,85 € TTC (solution de base + option 1),
- lot n° 3 : travaux d'équipements électriques et éclairage public - entreprise Saem, pour un montant de 51 044,08 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée le 14 mars 2005 sur l'opération n° 793 pour un montant total de 1 100 000 € en dépenses et de 200 000 € en recettes.

3° - Les sommes à payer correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 231 510 et 458 à créer - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,